

Ville de Tremblay-en-France

CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE

2007-2009

Entre l'Etat,

Représenté par M. Jean-François CORDET, Préfet de la Seine-Saint-Denis

Et la commune de TREMBLAY EN FRANCE

Représentée par son maire, M. François ASENSI

Vu la circulaire du Ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement et de la Ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité, du 24 mai 2006 relative aux contrats urbains de cohésion sociale,

Vu la délibération du Conseil municipal de TREMBLAY EN FRANCE habilitant le maire à signer le contrat urbain de cohésion sociale,

Vu le diagnostic sur la situation sociale dans la commune figurant dans le présent contrat,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : L'Etat et la commune s'engagent à mener une action concertée pour atteindre les objectifs décrits dans le présent contrat.

Article 2 : L'Etat et la commune mobilisent les moyens financiers nécessaires à la mise en oeuvre de ces priorités. Au titre de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, l'Etat y consacre un montant annuel de crédits de **100 000 €**, dans les conditions fixées ci-après.

Article 3 : L'Etat et la commune veillent à procéder à l'évaluation des actions conduites dans le cadre du contrat.

Article 4 : Celui-ci s'applique pour les années 2007,2008 et 2009. Il pourra, le cas échéant, être modifié par avenant

A Tremblay-en-France, le 20 mars 2007

Pour l'Etat,

Le Préfet de la Seine-Saint-Denis,

Signé

Jean-François CORDET

Pour la commune de Tremblay-en-France,

Le Député – Maire,

Signé

François ASENSI

SOMMAIRE

I. LE PROJET URBAIN DE COHESION SOCIALE

Présentation de la commune	p 3
Périmètre d'intervention	p 5
Les priorités d'actions pour la ville	p 6

II. LES PROGRAMMES D'ACTION PLURIANNUELS

Réussite éducative.....	p 8
Prévention de la délinquance, citoyenneté	p 12
Insertion par l'économie des plus de 16 ans, accès au 1er emploi	p 14
Santé.....	p 19
Habitat et cadre de vie	p 22

III. LA MISE EN OEUVRE DU CONTRAT

Les outils de pilotage.....	p 26
Programmation	p 27

IV. L'EVALUATION.....

CUCS – indicateur de délinquance.....	p 31
---------------------------------------	------

V. ANNEXES

Diagnostic social du quartier du centre-ville.....	p 37
Etude sur les jeunes de 18-25 ans à Tremblay-en-France.....	p 63

I. LE PROJET URBAIN DE COHESION SOCIAL

PRESENTATION DE LA COMMUNE

Le centre-ville, un quartier à la situation socio-économique particulièrement fragile

La ville de Tremblay-en-France ne peut que se féliciter d'être aujourd'hui éligible au dispositif de Contrat Urbain de Cohésion Sociale, étant donné la situation particulièrement critique du quartier de son centre-ville.

Ce quartier, composé pour l'essentiel d'habitat social collectif particulièrement dense (85 % des logements sociaux de la ville), produit d'une ZUP réalisée au cours des années 60 et 70, est marqué par des difficultés socio-économiques dont l'acuité avérée est extrêmement préoccupante.

En effet, sur ce quartier, pourtant non classé à ce jour en ZUS, les paramètres sont non seulement bien plus dégradés que ceux observés dans la moyenne des ZUS, mais encore plus que ceux observés dans les ZUS du département de Seine-Saint-Denis : forte proportion de jeunes, sur-représentation des familles mono-parentales, proportion élevée de familles nombreuses, population étrangère sur-représentée. La fragilité sociale y est prononcée : 62 % des allocataires du RMI y résident. Les résultats scolaires sont préoccupants.

Le taux de réussite au brevet des collèges (62 %) est inférieur aux taux de réussite moyen des ZUS nationales (67 %) pour ne citer que cet indicateur. Cette liste non exhaustive d'indicateurs, révèle une situation socio-économique particulièrement fragile, dont le symptôme le plus apparent est, bien entendu, la recrudescence des incivilités et des actes de vandalisme.

Un engagement de la Ville sur ses fonds propres

Fragilisés par la dégradation de leurs conditions d'existence, les habitants du centre ville vivent des phénomènes d'exclusion, de repli identitaire, qui ne font que croître. Partant de ce constat alarmant, bien que n'étant éligible à aucun dispositif politique de la ville, Tremblay-en-France s'est engagée, depuis de nombreuses années, sur ses fonds propres et en mobilisant les crédits de droit commun, dans une politique d'envergure en matière de rénovation urbaine et sociale du centre-ville, qui concerne la presque totalité du parc social.

C'est ainsi qu'a pu être réalisée la rénovation de l'entrée de ville avec les espaces résidentialisés, des immeubles rénovés, l'implantation d'équipements publics structurants comme le pôle santé, l'ANPE, la Circonscription sociale départementale, le CMP de l'hôpital Ballanger.

Ce travail, conduit sur une période de 6 ans, a été mené grâce à la mobilisation des différents acteurs et une concentration très étroite avec les habitants (portes à portes, réunions publiques, supports de communication dédiés...) et les différentes associations. Il vient de s'achever avec la mise en place des services publics sus mentionnés. Les investissements réalisés par la ville pour mener à bien cette opération ont été considérables, soit un total de 6,628 M d'euros, compte tenu de la subvention régionale obtenue par la ville dans le cadre de cette opération.

- Voiries, espaces verts : 5,012 M d'euros
- Aide à la réhabilitation des immeubles SCIC (228 logements)
- Aide à la résidentialisation des immeubles SCIC : 0,211 M d'euros
- Acquisitions foncières : 0,730 M d'euros
- Implantation du Centre municipal de santé : 0,490 M d'euros

Malgré cette opération de rénovation urbaine réussie, en avril 2005, le maire de Tremblay-en-France, François Asensi, attirait l'attention du Ministre du Logement sur les risques de dérives et d'explosion sociale de ce quartier. Les violences urbaines de novembre 2005 ont malheureusement confirmé ce que

les élus avaient constaté sur l'état préoccupant des quartiers dits sensibles de nos cités. La Ville s'était alors portée candidate à titre dérogatoire à l'ANRU. Malgré les caractéristiques du centre-ville et la qualité des actions proposées, la dérogation préalable à la prise en compte de ce dossier a été refusée par l'Etat.

Pour autant, la municipalité a poursuivi ses efforts en direction du renouvellement urbain à la mesure de ses moyens financiers et des partenariats qu'elle a noués. Elle dispose d'ores et déjà d'un schéma directeur issu des études du dossier préparé pour l'ANRU, et d'une structure *ad'hoc* (Directeur du Projet urbain, Mission centre-ville) qu'il conviendrait cependant de renforcer.

La restructuration du centre-ville de Tremblay-en-France revêt deux aspects qui paraissent indissociables : rénovation urbaine et développement social. Le volet urbain consiste à poursuivre la résidentialisation d'unités d'habitation, à désenclaver des îlots en partenariat avec les bailleurs sociaux présents sur la ville, développement de l'offre de logement hors du périmètre. Cette requalification touche également les espaces commerciaux : rénovation d'une galerie marchande du centre-ville actuellement en déshérence.

Des opérations municipales d'importance concernant les bâtiments publics du centre-ville sont également programmées : réhabilitation d'un centre social et d'une crèche, construction d'un espace enfance et d'un équipement pour la jeunesse, relocalisation de la mission locale au coeur de la ville, requalification des espaces extérieurs autour des écoles et rénovation d'un gymnase, transformation de la bibliothèque en médiathèque.

Cette opération de rénovation s'accompagne d'une gestion urbaine de proximité, propice à pérenniser les aménagements en partenariat avec les bailleurs sociaux (entretien, gardiens logés, maintenance du patrimoine).

Le volet social prend plus particulièrement en compte l'accompagnement des habitants dans leur parcours résidentiel, la promotion de la citoyenneté, le lien social, la prévention de la délinquance et la démocratie participative. La ville s'engage dans une démarche de réussite éducative prenant en compte l'éducation à la parentalité, l'accompagnement des enfants hors temps scolaires, ou, le travail spécifique en direction des jeunes filles. Les questions de santé sont traitées notamment à partir du Centre médical de santé, installé au coeur de la ville par des actions de prévention sur les conduites à risques, la nutrition ou un accompagnement psychologique avec le Centre médico-psychologique (C.M.P.).

Au travers de ce projet, la ville entend lutter contre les discriminations et favoriser l'égalité des chances, défendre les valeurs de solidarité, le respect et la reconnaissance des individus, leur richesse leur diversité.

De nombreux dispositifs d'aide, de soutien aux populations fragiles

Au-delà des efforts de reconstruction urbaine conduits par la ville, de nombreux dispositifs et actions labellissables « politique de la ville » ont été mis en oeuvre. C'est le cas de la démarche d'accompagnement à la scolarité, le soutien à la parentalité, les actions éducatives hors temps scolaires, les moyens sportifs et culturels mis à dispositions des écoles, le soutien à la vie associative, le projet sportif et culturel de la ville, l'action sociale développée et le travail de proximité visant à rendre acteurs et citoyens les habitants de la ville quels que soient leur origine, leur parcours et leur quartier d'habitation.

Dans ce contexte, la mise en oeuvre d'un CUCS constitue pour la ville l'opportunité de réaffirmer ses orientations en matière de cohésion sociale. Malgré la mise en place de nombreux dispositifs d'aide, de soutien à ces populations fragiles, force est de constater que ces moyens doivent être redéployés en fonction des priorités sociales, autour d'un projet ambitieux.

Il importe que l'ensemble soit lisible, compréhensible, et par conséquent, que chaque action concourt à redonner de soi, de ses proches, de son immeuble, du quartier, une image valorisante.

De ce point de vue, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale est un moyen de fédérer toutes les énergies autour de son projet, de donner du sens à l'intervention de tous, parce qu'il porte une ambition qui dépasse de beaucoup la simple énumération d'un programme d'actions.

LE PERIMETRE D'INTERVENTION

Un programme de travail ambitieux

7 îlots (Cotton, Langevin, Chastillon, Paix, Mandela, Lebreton et Prévert), pour lesquels la ville dispose de diagnostics sociaux et urbains détaillés, composent le territoire retenu.

Trois interventions prioritaires

Prévert, quartier enclavé et présentant des actes de vandalisme et de nombreuses incivilités où un travail de restructuration urbaine et une résidentialisation des propriétés vont démarrer. Conjointement, seront traités les quartiers Cotton et Langevin. Il y a lieu d'envisager des opérations de démolition et de reconstruction, mais aussi de diversification des bailleurs. La dédensification du site est indispensable.

Dans ce cadre, la ville intervient fortement au travers des équipements municipaux :

- Création d'un équipement dédié à la jeunesse (18 / 25 ans) avec un Espace rencontre, convivialité, bar sans alcool, studios de répétition et d'enregistrement, atelier son et image, salle polyvalente dans les locaux de l'ancienne cuisine de l'école Cotton.
- Réhabilitation du centre Louise-Michel en cours d'agrément centre social avec la Maison pour tous Mikado.
- Réhabilitation et extension de la Crèche de la paix.
- Réhabilitation du gymnase Jacquart (pratique de la gymnastique féminine au coeur de la cité).
- Création d'un dojo.
- Restructuration des entrées des écoles des quartiers Cotton et Langevin
- Réhabilitation des plateaux de jeux.
- Transformation de la bibliothèque en médiathèque.

Enfin, il y a lieu de ne pas exclure de ce travail :

- Les copropriétés (1 300 logements) avec la mise en place d'un fond d'aide aux copropriétaires afin de maintenir durablement et dans de bonnes conditions leur présence dans le centre-ville
- Le centre commercial « Champion » avec une redynamisation du projet commercial. La politique de peuplement adoptée par la SCIC s'est traduite avec le temps par un profil de locataires plus paupérisés à Tremblay-en-France que sur le reste de son patrimoine.

Il devient urgent de retrouver une mixité sociale par l'accueil de populations nouvelles permettant une plus grande cohésion territoriale. C'est pourquoi la ville s'est engagée dans une démarche visant à mieux connaître et mieux maîtriser les attributions du parc social tous bailleurs confondus.

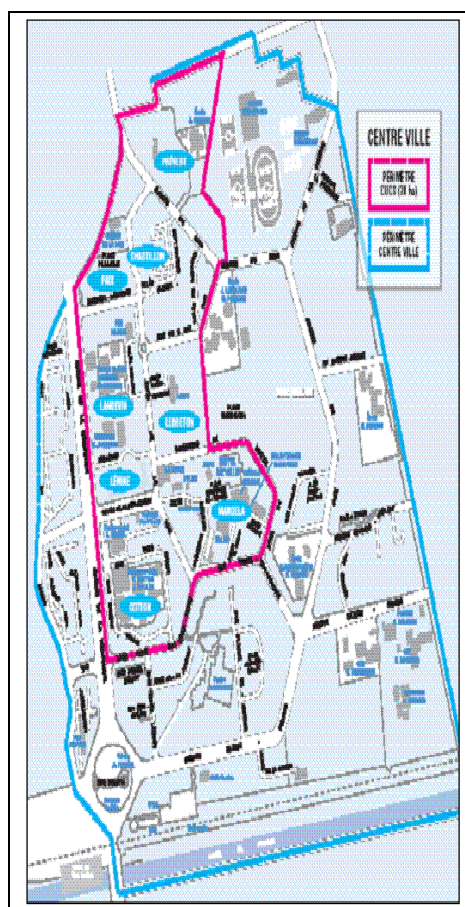
La ville a aussi exprimé à la Direction Générale de la SCIC sa demande de rachat d'une partie du patrimoine, pour lequel elle a mobilisé des moyens importants comme sur le Cours de la République, et qui ne recense aucun appartement relevant du contingent communal.

Pour ce faire, une étude fine est nécessaire pour faire le point sur les garanties d'emprunts accordées, leurs durées et échéances à terme afin de définir la valeur des cessions selon les sites retenus et les modalités de leurs financements.

La volonté de la ville est de faire du centre-ville un quartier à part entière, sans exclusion, sans discrimination s'inscrivant dans une égalité des chances par l'éducation, la réinsertion et la lutte contre la délinquance.

LES PRIORITÉS D' ACTIONS DE LA VILLE :

- Favoriser la réussite éducative
- Prévention de la délinquance et citoyenneté, plus particulièrement en direction des 12 / 15 ans
- Insertion par l'économie des plus de 16 ans et accès au premier emploi
- Santé
- Habitat et cadre de vie



CUCS > données logements					
ILOTS	LOCATIF			COPROPRIETE	TOTAL
	SCIC	SAGE	AUTRES		
COTTON	342		12		354
MANDELA		301	33	145	479
LEBRETON	224			72	296
LANGEVIN/LENINE	435				435
PAIX	270				270
CHASTILLON	377	61	36	21	495
PREVERT	166	53	104	54	327
TOTAL	1764	415	185	292	2656
FOYER SONACOTRA	270 chambres (îlot Prévert)				
FOYER HANDICAPES	30 chambres (îlot Chastillon)				
FOYER PERSONNES AGEES	70 chambres (îlot Lebreton)				

II. LES PROGRAMMES D'ACTION PLURIANNUELS

1. LA REUSSITE EDUCATIVE : UNE CONSTRUCTION PARTENARIALE

La ville intervient déjà fortement dans le temps scolaire et hors scolaire en proposant de multiples activités éducatives, culturelles, sportives par la mise à disposition de professionnels.

Elle propose une offre culturelle de qualité, riche et variée dans le cadre de son projet culturel. Elle a développé divers projets avec les équipes éducatives comme la Classe orchestre du collège Ronsard.

• **Dispositif “ collège ouvert ” au collège Descartes**

L'objectif est de favoriser l'intégration, la socialisation et la réussite scolaire, mêlant dimension éducative et sociale : activités de renforcement scolaire, éducatives, culturelles et sportives. Ouverture aux vacances d'hiver, de printemps, en juillet et les mercredis. L'encadrement repose sur le volontariat des enseignants

En 2006 : 85 élèves inscrits (53 en 2005), un engouement sans cesse croissant, et une fidélisation des élèves tout au long de l'année.

• **Dispositif “ classe relais ”**

Les deux objectifs du projet pédagogique sont : resocialisation et rescolarisation : la valorisation personnelle de l'élève, la relance de l'apprentissage, le développement des compétences transversales. Le retour individuel et progressif de l'élève dans sa classe est une priorité. Accueil du lundi au vendredi (hors vacances scolaires). 2 sessions par an d'environ 10 élèves chacune, 80 % des élèves sont majoritairement de Tremblay. Le passage de chaque élève sur ce dispositif dure environ 14 semaines (dont 10 semaines de rupture totale avec la classe d'origine), la sortie étant l'objectif de ce passage en atelier relais.

• **Dispositif “ prépa-bac ”**

L'objectif est de mettre en place les conditions pour préparer au mieux les élèves à l'examen du Baccalauréat. Le travail de révision est accompagné par des étudiants titulaires d'un Bac + 2 minimum. Des activités « périphériques » (facteur de bien-être) ont été organisées : interventions d'un professeur de philosophie, de professionnels dans le cadre de la gestion du stress... Ce dispositif a connu un succès grandissant. De 57 inscrits en mars, nous sommes arrivés à 132 fin mai.

Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)

En 2005 / 2006, la ville a obtenu le label Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité au travers d'actions organisées dans les 3 Maisons de quartier (300 jeunes inscrits). L'une d'entre elles est située au centre-ville : La Maison pour tous Mikado. Elle concerne 191 enfants ou jeunes inscrits du CP à la 3e, avec un accueil moyen de 81 effectifs par jour.

• **Objectifs et actes d'intervention du dispositif CLAS**

- Acquérir des méthodes et des approches susceptibles de faciliter l'accès au savoir;
- Elargir les centres d'intérêt du jeune à travers la proposition d'ateliers ludiques;
- Valoriser les acquis pour renforcer l'autonomie personnelle;
- Valoriser un principe de solidarité entre les jeunes;
- Prendre en compte de l'accueil des parents;

La création d'un lieu d'échange entre les enseignants des écoles du centre ville et les intervenants de Mikado, qui sont jeunes diplômés, et une plus grande implication des parents dans le suivi de leurs enfants doit permettre l'amplification de cette action.

La réussite éducative se construit sur des valeurs éducatives partagées au travers de l'intervention de l'école, des parents, du mouvement associatif, de la ville. Tous y contribuent sans que soient connus les objectifs de chacun et précisés les objectifs communs. L'absence généralisée de repères pèse sur tous, que ce soient les enfants, les jeunes, l'école, la ville, les familles, le milieu associatif. Il est donc très

important de reconnaître le rôle et la place de chacun, de passer d'un processus cloisonné dans lequel nous sommes aujourd'hui à un processus concerté. Notre objectif est de mobiliser toutes les énergies en donnant à chaque acteur sa place, afin de participer à la réussite éducative.

Pour cela, 4 axes de travail sont retenus :

- La reconnaissance du rôle des parents
- L'accompagnement à la scolarité
- La maîtrise du langage, de la lecture et l'écriture
- Une prise en compte des questions de santé

1.1 - LA RECONNAISSANCE DU RÔLE DES PARENTS

L'éducation est partagée

La famille est le premier lieu de l'éducation et les parents, premiers éducateurs, doivent être reconnus comme tels. Les parents et les familles sont les principaux acteurs de la transmission de valeurs : la famille a un rôle fondamental dans la mise en oeuvre des droits de l'enfant, l'acquisition de l'autonomie, le développement des compétences cognitives, le développement des compétences liées au champ de la sensibilité, sans oublier la transmission du savoir-faire et savoir-être.

L'enfant a besoin de s'inscrire dans l'histoire de sa famille et de ses racines.

Les parents doivent être valorisés dans leur fonction parentale et tous les éducateurs extérieurs à la famille ont à prendre en compte, dans leur propre action, cette place : particulière et prééminente, des parents. En contre partie de cette reconnaissance, il importe que les familles connaissent les valeurs fortes portées par les réseaux qui assurent la prise en charge de leur enfant (scolaire, ville, associations...), valeurs de laïcité, respect des enseignements aux écoliers...

• Modifier nos modes de relations avec les parents :

- Multiplier des actions de rencontres, d'échanges : elles existent déjà dans les écoles, les crèches, les centres de loisirs ;
- Favoriser le passage d'un parcours d'éducation à un parcours d'insertion professionnelle ;
- Dans toutes les Maisons de quartiers à la rentrée : action en direction des parents ; de collégiens et de lycéens pour favoriser leurs rapports avec les directions d'établissements secondaires ;
- Associer davantage les parents à la vie des structures, d'une manière systématique ;
- Prendre en compte les situations individuelles des familles.

• Renforcer ces actions, sans infantiliser ni culpabiliser les parents :

- Créer de clubs de parents dans lesquels les parents pourraient échanger entre eux ;
- Favoriser l'écoute, les accompagner dans l'exercice de leur fonction parentale et développer les relations entre les parents et avec les professionnels ;
- Faciliter l'accès à l'information et, si nécessaire, le contact avec des professionnels susceptibles de les aider ;
- Mettre à disposition des services et des moyens leur permettant d'assurer pleinement leur rôle éducatif ;
- Associer les parents à tous les temps éducatifs de leurs enfants ;
- Favoriser les lieux d'accueil parents / jeunes, des lieux de médiation parents / adolescents.

Cela suppose de construire des relations basées sur la confiance, le respect et la reconnaissance.

1.2 - L'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE

L'accompagnement à la scolarité est l'ensemble des actions visant à offrir aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir leur scolarité, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social.

Accompagner de manière collective et personnalisée à la scolarité, soutenir l'enfant, le jeune, tout au long de son parcours éducatif.

Permettre à chaque enfant d'accéder à la culture, aux activités physiques et sportives et aux activités de loisirs.

Intervention de la ville sur le temps scolaire

Promouvoir la réussite scolaire, sociale et culturelle en particulier pour ceux qui sont en difficulté, en soutenant la mise en oeuvre du projet pédagogique, centré sur des pratiques artistiques, scientifiques, sportives, l'accès aux NTIC, actions définies par les équipes de réussite éducative. Ces actions sont centrées sur les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire. L'accompagnement à la scolarité reconnaît le rôle central de l'école.

L'efficacité des actions d'accompagnement à la scolarité, et d'aide aux devoirs dépend dans une large mesure des liens qu'elles entretiennent avec les projets d'écoles.

• Il sera donc recherché

La continuité et la cohérence entre les activités scolaires et les actions d'accompagnement par un travail en liaison des accompagnateurs scolaires avec les enseignants et la définition des modalités et des moyens pour renforcer les échanges et évaluer les résultats des actions conduites.

L'amélioration de l'action CLAS passe par la création d'un lieu d'échange

La création d'un lieu d'échange entre les enseignants des écoles du centre-ville et les intervenants de Mikado, qui sont jeunes diplômés, et une plus grande implication des parents dans le suivi de leurs enfants doit permettre l'amplification de cette action. Les différents temps de vie de l'enfant et du jeune, sont à considérer pour les mettre en cohérence : le temps passé en famille ou dans les structures de loisirs. Une articulation entre les projets communaux et associatifs doit pouvoir assurer une meilleure cohésion de ces différents moments.

- Renforcer le caractère éducatif du temps périscolaire en lien avec le temps scolaire.
- Développer l'offre des activités socio-éducatives pour les collégiens en dehors du temps scolaire : clubs, collège ouvert, etc...

• Renforcer l'offre éducative en direction des pré-ados et des ados

Permettre à l'enfant de poursuivre ses activités éducatives jusqu'à l'adolescence, éviter les ruptures dans les pratiques éducatives.

Afin de prévenir les ruptures et l'enfermement dans des conduites à risque, l'offre éducative en direction des adolescents doit être renforcée quantitativement et qualitativement.

En effet, les activités proposées doivent être des supports de formation citoyenne et de socialisation des jeunes, et doivent donc leur permettre de s'engager dans des projets.

Par ailleurs, les jeunes en situation de rupture avérée pourront faire l'objet d'une démarche d'accompagnement.

Des lieux d'accueil, d'écoute et de dialogue sont envisagées ainsi que l'initiative de rencontres et de prises de contacts.

Nous devons proposer des projets forts, artistiques, culturels, sportifs, scientifiques, etc...

1.3 - MAÎTRISE DU LANGAGE, LECTURE ET ECRITURE

Savoir maîtriser les langages : lire, écrire, comprendre et communiquer est une nécessité absolue dans notre société. La situation d'exclusion des populations migrantes, l'illettrisme constaté, l'échec scolaire, les besoins d'alphabétisation des primo arrivants nécessitent des actions renforcées dans ce domaine. Un certain nombre de familles partage une culture basée sur l'oralité de par leur origine, d'autres s'excluent des pratiques culturelles existantes car elles ne s'estiment pas concernées.

La Ville mène depuis plusieurs années au travers du Centre social Louise-Michel un travail d'alphabétisation en direction des populations migrantes du centre-ville. Ces actions sont animées à partir des référentiels d'alphabétisation par une équipe mixte de professionnels et de bénévoles.

Favoriser la solidarité entre les générations et contribuer à améliorer les connaissances de base en faisant appel à la société civile et au mouvement associatif.

La mise en place d'un accompagnement à la lecture pour les enfants nous semble primordiale.

• Par des opérations coup de pouce

- Stimuler le goût de la lecture, dans tous les espaces éducatifs « lire et faire lire », avec l'aide des Centres de loisirs et Maisons de quartier. Dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité, consacrer plus de temps à la lecture.
- Transmettre aux enfants le plaisir de la lecture en intervenant dans les structures lors de moments privilégiés.
- Mettre au service des enseignants le professionnalisme des bibliothécaires pour améliorer l'utilisation faite par les enfants des bibliothèques et centres de documentation dont chaque école est dotée.
- Donner sa place au livre dans la famille, abonnement des enfants à des revues éducatives.

Pour le public jeune : mise en écriture d'un imaginaire avec création d'un journal, mise en place d'ateliers d'écriture en commençant par l'origami, travail autour du Slam en liaison avec le Hip-hop. Mieux promouvoir la remise d'un dictionnaire aux élèves de 6e...

Concernant les adultes : parallèlement, le travail sur l'alphabétisation mené par le Centre social Louise-Michel en direction des adultes (140 personnes), contribue à aider les parents à mieux assumer leur rôle. Ce travail est mené par des professionnels, aidés par 21 bénévoles. Une action de partenariat a été entreprise avec la bibliothèque Boris-Vian pour inciter à la lecture. Elle pourrait se concrétiser par la mise en place d'ateliers d'écriture et de lecture en journée et en soirée.

1.4 - PRISE EN COMPTE DES QUESTIONS DE SANTE

- Renforcer la complémentarité entre acteurs de proximité et de santé.
- Développer les outils et les méthodes de repérage des problèmes de santé pour les acteurs de proximité.
- Etre attentif aux jeunes qui traversent des périodes de plus ou moins grandes difficultés, de souffrance, de solitude.
- Accompagner les enfants, les jeunes et leurs familles vers des services adaptés en vue de trouver des réponses à leurs questions en complémentarité des dispositions de protection de l'enfance.
- Favoriser la mutualisation des ressources, des informations pour oeuvrer en cohérence dans l'intérêt des enfants

- Travailler ensemble, se donner de l'information pour oeuvrer en cohérence dans l'intérêt des enfants.
 - Poursuivre les actions de prévention en matière d'éducation à la santé (autour des conduites à risques, éducation à la santé, éducation nutritionnelle, obésité, maltraitance...).
- Promouvoir des actions innovantes, impliquant les jeunes et les familles.
- Favoriser l'accès à un enseignement adapté voir spécialisé aux enfants qui présentent des difficultés trop lourdes.
- Prendre en compte la question des accueils d'urgence.
- Ouvrir un accueil en direction des parents qui rencontrent de grandes difficultés avec leurs enfants, avec le concours de professionnels, psychiatres, psychologues qui permettrait un suivi.

2. PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE, CITOYENNETÉ

Des actions pour préserver la tranquillité publique

L'évolution de notre approche en termes de sécurité, de prévention et des moyens mis en oeuvre, depuis les lois de décentralisation et les politiques de déconcentration, ont donné une nouvelle dimension aux actions de la police municipale et aux interventions dans le domaine de la prévention de la délinquance. Aujourd'hui, la police municipale s'est étoffée et regroupe 13 agents, son action est renforcée par une unité de médiation que nous souhaitons développer. Sur le terrain, un dispositif de rondiers (maître-chien en sous traitance) intervient, en soutien de la police municipale, et assure une surveillance et une protection de nos équipements publics avec efficacité. Des mesures ont été prises pour sécuriser les établissements publics (clôtures, vidéo surveillance, systèmes anti-intrusion...). Ainsi, un bilan sécurité de l'Hôtel de Ville a été réalisé, cette démarche sera poursuivie sur d'autres équipements de la Ville. Des sites sont d'ors et déjà identifiés pour être vidéo-surveillés. Un travail de coordination se met en place, avec le principal bailleur de la Ville sur la surveillance de certains halls d'entrée repérés.

Une aggravation des faits de délinquance

La Ville de Tremblay possède un taux de délinquance faible, comparativement à l'ensemble des villes de Seine-Saint-Denis. Néanmoins, on note une aggravation des actes et particulièrement en ce qui concerne les actes de vols avec violence sur les personnes, sur l'ensemble du territoire communal mais aussi autour de la gare et du centre ville. Le nombre de véhicules brûlés est relativement peu important à Tremblay (20 véhicules par an) ; il s'agit souvent de fraudes aux assurances. Par ailleurs, les phénomènes de bandes perdurent depuis quelques années. La rivalité entre deux groupes de jeunes Villepinte / Tremblay avec des affrontements d'une grande brutalité pose le problème de l'escalade de la violence et du non respect de la vie humaine. Ces incidents stigmatisent le quartier, et, créent, chez les habitants, un sentiment d'insécurité grandissant. Il est essentiel d'oeuvrer à un rapprochement des jeunes des deux villes qui sont dans une même communauté de destin.

Depuis de nombreuses années un travail riche se construit sur le lien social, la mixité et la proximité avec les habitants. Aujourd'hui, il est nécessaire de renforcer les mesures de prévention de la délinquance.

Un partenariat est développé avec le commissariat, mais aussi avec tous les acteurs de la vie locale (écoles, parents d'élèves, bailleurs, commerçants, représentants d'association...). La ville intervient systématiquement en déposant plainte pour toute dégradation ou incivilité. Une démarche de rencontre des jeunes auteurs de ces troubles et de leur famille est conduite, de façon à mobiliser tous les acteurs concernés pour intervenir sur la situation de ces jeunes en difficulté et qui créent des difficultés.

La ville de Tremblay-en-France a décidé de créer un Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance, installé le 25 janvier 2007. D'ores et déjà un certain nombre de pistes se dessinent, il convient de consolider ce travail dans une démarche partenariale à partir d'un diagnostic partagé.

Au travers du CUCS la ville souhaite réaliser prioritairement les objectifs suivants :

• Installer le CLSPD

• Créer un club de prévention

En direction des plus de 12 ans, projet soumis au Conseil général.

• Développer des actions de prévention en direction des 13 / 15 ans en mobilisant les clubs sportifs, les collèges et lycées, les services municipaux dans le domaine de la culture, du sport, de l'enfance, de la vie des quartiers

• Lutter contre l'absentéisme scolaire, la déscolarisation, assurer un suivi partagé avec les établissements du second degré des situations individuelles difficiles

- Mise en place d'une cellule de coordination avec les partenaires professionnels du social, de la santé et de l'éducation sur le territoire
- Repérage des jeunes en difficulté :
Repérer les jeunes concernés, qui ont des problèmes de comportement, qui sont en souffrance, en voie de déscolarisation, qui ont commis des actes répréhensibles au sein de l'établissement scolaire, dans les activités municipales, sur la voie publique, dans les équipements municipaux
- Définir un plan d'actions individualisées à partir de l'analyse de la situation personnelle de chaque jeune
- Intervenir de façon systématique auprès du jeune et de ses parents dès transgression des règles.

• Renforcer le travail de médiation

- Accompagner, former, encadrer l'équipe de médiateurs vacataires mise en place pour réguler des événements sportifs ou festifs à risques afin de les amener à prendre du recul, intervenir sur le comportement sans se référer uniquement au rapport de force, éviter les situations de débordements et de conflits en gérant les comportements agressifs de certains jeunes.
- Mettre en cohérence leur intervention avec celles des équipes éducatives des structures de quartiers, au quotidien et particulièrement lors des congés scolaires.
- Mettre en place une équipe spécifique de médiation (éducateurs spécialisés, travailleurs sociaux) effectuant un travail régulier auprès des jeunes sur le centre-ville dans un objectif de régulation, médiation et de communication, rattachée au Centre social et à l'unité de médiation du service sécurité.

• Favoriser le lien social en développant des initiatives en soutien de la vie associative

- Modifier le mode de fonctionnement et de relation envers les partenaires associatifs
- Développer un réseau de solidarité entre femmes au travers des maisons de quartier
- Développer les actions intergénérationnelles dans les structures
- Créer des initiatives de rencontres enfants pour favoriser la rencontre entre Tremblay / Villepinte
- Créer des initiatives permettant de valoriser les potentiels individuels et collectifs
- Développer des actions de solidarité, valeur à laquelle les jeunes sont très attachés
- Développer les actions de soutien et d'accompagnement aux associations du centre-ville et associations de jeunes
 - Répertoire et rencontrer les associations existantes pour comprendre leur fonctionnement, leurs objectifs, et définir le travail qui pourrait se conduire ensemble sur les objectifs municipaux.

Le secteur associatif est, en effet, très présent sur le centre-ville même si aujourd'hui nous pouvons déplorer le peu de mobilisation de locataires en amicales. Ces associations sont diverses et interviennent beaucoup auprès des adolescents et des jeunes (Bal au centre, AJT, Apart, Les femmes Africaines, Association des jeunes Filles, Iqra, Stop la Galère...).

La difficulté qu'elles rencontrent, outre l'objet même de leurs interventions, porte sur la question de la pérennisation de leurs actions et les financements d'Etat qui tendent à se tarir. De plus, il est indispensable que l'on puisse définir collectivement un processus de l'intervention publique / associative sur ces populations.

Des moments d'accueil seront organisés au cours desquels les enseignants et les policiers nouvellement affectés auront la possibilité de rencontrer certains des services et associations implantés dans le quartier.

• **Développer l'accès aux droits et l'aide aux victimes**

Depuis plusieurs années, il existe 5 permanences hebdomadaires, en Mairie et sur les quartiers : 2 juridiques par une juriste du Conseil départemental d'accès au droit, 2 avocats et 1 permanence « habitat » assurée en alternance par l'ADIL ou le PactArim. Une communication se fait régulièrement dans le *Tremblay Magazine* et l'accent a été mis plus particulièrement cette année sur la communication auprès des jeunes et des personnes âgées et / ou à mobilité réduite.

Trimestriellement, une évaluation est réalisée via des fiches-questionnaires et un comité technique et par un comité de pilotage une fois par an.

Près de 700 demandes touchent les permanences avocat, juridiques et habitat du dispositif autour des thèmes :

- Le droit social (surtout le droit du travail) : 16 %
- Le droit administratif : 12 %
- Le droit pénal : 10 %

Les demandes des permanences « habitat » sont relatives, dans 1 cas sur 3, aux rapports locatifs.

Le public est à dominante féminine avec une faible présence du public jeune et des personnes âgées. Les demandeurs sont majoritairement en couple (mariés ou non), salariés, malgré une part importante de personnes en situation professionnelle précaire (20 %). Les demandeurs sont principalement des habitants du centre-ville pour les permanences avocat et juridiques, et du quartier des Cottages pour les permanences habitat.

L'aide aux victimes pourrait être conduite en partenariat avec le commissariat et plus particulièrement concernant les violences faites aux femmes.

• **Développer la sécurisation des équipements par la vidéo surveillance**

Un programme d'installation de vidéo surveillance est envisagé sur des espaces publics sensibles. Les équipements municipaux sont en cours d'équipement. Un partenariat avec les bailleurs, notamment la SCIC, prévoit l'installation de vidéo surveillance dans certains halls d'immeuble.

L'ensemble de ces actions doit s'inscrire dans un futur contrat local de sécurité dont les priorités seront cohérentes avec les orientations retenues au plan départemental en matière de prévention de la délinquance.

3. INSERTION PAR L'ÉCONOMIE DES PLUS DE 16 ANS ; ACCÈS AU 1ER EMPLOI

Dans l'enquête conduite par la ville auprès des jeunes de 18 à 25 ans, la préoccupation de l'accès à l'emploi est ressortie prioritairement. Leur place dans le monde du travail est posée douloureusement. Le manque de structures adaptées pour soutenir les jeunes dans leurs questionnements sur leur avenir, qu'ils voient souvent sans issue, ressort de façon frappante. Derrière ce souci d'orientation et de formation c'est toujours la peur de l'avenir et le spectre du chômage qu'on décèle.

Consciente de l'enjeu majeur que représente l'accès à l'emploi, la ville s'est fortement mobilisée sur cette question en travaillant sur plusieurs axes :

La mobilité : c'est une condition essentielle pour accéder à l'emploi et pour exercer de nombreux emplois, aussi la ville a mis l'accent sur l'offre de transport

Création du dispositif AlloBus. C'est un mode de transport qui fonctionne 24h/24 et 7j/7. Il dessert l'aéroport à la fréquence d'une demi-heure. De l'ordre de 1 700 Tremblaysiens travaillent en horaires décalés sur l'aéroport généralement dans des emplois de service. Ce sont les arrêts du centre-ville (rue de la Paix, maison de retraite, etc.) qui sont les plus utilisés pour ce faire. La ville a mis en place, depuis le 18 septembre, un réseau de transport intra-muros à haut-débit entre le lycée et la gare du Vert-Galant. La fréquence et le fait qu'un bus arrive ou part pour chaque RER aux heures de pointe, permet d'assurer une desserte de grande qualité. La ville a souhaité que ce réseau innerve le quartier du centre-ville (rue de la Paix) de manière à bien desservir à la fois l'emploi sur Paris et le lycée.

La ville participe à hauteur de 630 000 euros sur son budget annuel.

Les actions du secteur jeunesse

A la suite de la crise de novembre 2005, la ville a souhaité créer un dispositif innovant permettant de rapprocher de l'emploi des jeunes en détresse sociale. En effet, il lui semblait inconcevable de négliger une frange entière de la population sans repère, et n'ayant la violence comme seul recours pour se faire entendre. Ce dispositif a été élaboré en étroite collaboration avec la Mission locale et la Boutique emploi, partenaires de la réflexion conduite par la ville sur les questions d'insertion.

Cela s'est traduit par la mise en oeuvre d'un projet de territoire « un but pour l'emploi », dispositif conventionné et cofinancé par la Région Ile-de-France, conduit par l'organisme de formation ENOFOR. Il s'adresse à 20 jeunes de 18 à 25 ans et s'est déroulé du 16 octobre 2006 au 2 février 2007. Une deuxième proposition a été réfléchiée avec l'organisme ALTEANA pour le premier semestre 2007. Un dispositif de même nature s'articule autour de la préparation du permis de conduire et sera présenté à la Région Ile-de-France.

Pour la construction de ces actions, la Ville a mobilisé l'ensemble des structures d'information, d'insertion en direction de la jeunesse (Bureau d'information Jeunesse, Boutique Club Emploi, Mission Locale Intercommunale, service Insertion, Régie de quartier, service de Développement économique). Le Bureau d'Information Jeunesse est un point central. Il est impliqué dans deux projets importants, les jobs d'été et le forum des métiers. Il développe des collaborations avec les collègues, les lycées. La préparation aux examens est à poursuivre et enrichir.

Les actions du service du Développement économique

• L'accueil et l'accompagnement des créateurs d'entreprises

Les demandeurs d'emploi du centre-ville désireux de créer leur propre emploi ou souhaitant s'associer en vue de la création d'une activité commerciale, artisanale ou de service, sont accompagnés dans la définition et la faisabilité du projet, montage des dossiers administratifs, mobilisation des soutiens financiers (Programme Initiative 93). Il s'agit de développer la solidarité entre jeunes entrepreneurs par des actions collectives de formation, de promotion, et d'insertion dans les réseaux professionnels.

• Maintien de l'offre commerciale et de services

Maîtriser les évolutions de la composition commerciale du centre-ville avec les trois objectifs de diversité, sûreté et qualité, tout en mobilisant les commerçants et les artisans pour l'insertion des jeunes (stages et premier emploi).

Les actions de la Boutique club emploi

• Le libre-service

Au coeur du grand ensemble, un espace d'échanges et de solidarité au service de l'emploi offre la possibilité aux demandeurs d'emploi, soit, de rechercher un emploi de façon autonome, soit, d'être reçu par un conseiller sans rendez-vous pour traiter différentes demandes. En 2006, au 30 septembre, 758 personnes, reçues lors de 1 571 entretiens conseils, dont 357 Tremblaysiens, originaires pour 73 % du centre-ville, 35 % de jeunes de moins de 26 ans, majoritairement (80 %) d'un niveau de qualification inférieur ou égal au niveau V (CAP BEP). C'est un service très apprécié par le public par sa facilité d'accès mais qui provoque une demande trop importante pour permettre un suivi personnalisé de plus en plus indispensable.

• Les prestations ANPE

Elles sont réalisées sur prescription de l'ANPE, pour qui la Boutique Club Emploi est prestataire, les demandeurs d'emploi ont accès à 6 prestations spécialisées, individuelles (230 bénéficiaires en 2006) ou collectives, conduites dans le cadre du cahier des charges ANPE ; la moitié des bénéficiaires sont Tremblaysiens.

• Les actions nouvelles

Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes les plus en difficulté : première action visant à maintenir le lien et préparer les jeunes qui restent motivés même si ils n'ont pas pu avoir accès au premier dispositif « un but pour l'emploi ». Favoriser le maintien dans l'emploi des salariés embauchés dans les structures d'insertion par l'économique (Régie de Quartier, Are services, chantiers écoles)

Les actions de la Mission locale intercommunale

Environ 600 jeunes, dont plus de la moitié originaires du centre-ville, ont fréquenté en 2006 l'antenne tremblaysienne de la mission locale Intercommunale Sevrans-Tremblay-Villepinte pour y trouver, à partir d'une prestation d'accueil et d'accompagnement appelée « Activ'Projet », diverses prestations et solutions favorisant leur insertion sociale et professionnelle.

Si la Mission Locale coopère bien avec les structures d'insertion en matière de positionnement des jeunes, sur un axe social, il semble nécessaire aujourd'hui de renforcer le partenariat avec les acteurs locaux, pour améliorer le dispositif de suivi, tant en formation que dans l'emploi (accès et maintien). Le transfert de l'antenne de la rue Pasteur, vers l'allée Mandela, au coeur du centre-ville, prévu en 2007, devrait participer à rendre plus lisible l'offre de services en direction des jeunes, et particulièrement de ceux issus du centre ville, et favoriser ainsi leur entrée dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Les actions de la Régie de quartier

Implantée dans le quartier du centre-ville, la régie de quartier a pour objectifs l'insertion professionnelle et le développement économique. Dans ce sens, elle emploie des habitants en grandes difficultés professionnelles en proposant des activités de nettoyage, de rénovation, de dépannage et de protection de l'environnement pour la ville de Tremblay-en-France et les bailleurs. Par ses activités elle participe à la vie du quartier et elle favorise le lien entre bailleurs et les habitants.

• Chantier d'Insertion Bâtiment

Des chantiers de travaux de réhabilitation dans les métiers du bâtiment, sont mis en place en partenariat avec les services techniques de la ville de Tremblay-en-France. Avec la municipalité, il a été convenu de pérenniser cette démarche par l'attribution régulière de chantiers dans un cadre légal imparti.

Les actions du service Insertion

• Chantier d'insertion « nature »

Avec l'association des Amis Naturalistes des Coteaux d'Avron (ANCA).

Ce chantier d'insertion consacré à la restauration et l'entretien de zones humides (mares de la forêt de Bondy, du parc de la Poudrerie, du parc urbain de Tremblay...), mis en place en 2005 par l'ANCA avec le soutien financier de la ville de Tremblay (3 000 euros / an en 2005 et 2006)

• Clause d'insertion dans les marchés publics

Il s'agit de réserver, dans un marché « classique », une part des heures de main d'oeuvre à des personnes en difficulté d'insertion professionnelle, que ce soit par embauche directe, par sous-traitance à une entreprise d'insertion ou par mise à disposition de personnel en *interim* d'insertion.

Cette clause diffère d'autres marchés, passés par les Services Techniques : 2 marchés « de service d'insertion » passés avec la régie de quartier pour le nettoyage du centre-ville et l'entretien des espaces verts et un marché de travaux (clôture serrurerie-ferronnerie) pour lequel les performances en matière d'insertion ont été ajoutées, marginalement, dans les critères d'attribution.

• Plusieurs projets sont en cours d'élaboration

- Activité économique autour du vélo

Location, gestion de parc de stationnement, petit entretien, et, éventuellement services de taxi et livraison.

- « Ressourcerie »

Activité de collecte et transformation d'objets encombrants, en vue de la vente

Porteur pressenti : ARES

- Production de bois de chauffage

Valorisation du cadre de vie, assez inhabituelle, pour un quartier défavorisé

Intérêt environnemental de favoriser les énergies renouvelables en substitution aux énergies fossiles. En complément des abattages réalisés dans le cadre des activités d'entretien du bois menées par la ville il s'agit d'organiser une activité de façonnage des arbres coupés, pour les valoriser en les vendant à la population.

Porteur pressenti : ANCA

Pour la ville il est prioritaire de développer un projet global visant l'accès à l'emploi des habitants du centre-ville et notamment les jeunes de plus de 16 ans. Le public concerné est large, mais les jeunes en rupture sont particulièrement ciblés ainsi que l'emploi des femmes.

Les axes sur lesquels la ville souhaite mettre particulièrement l'accent sont :

• Insertion par l'activité économique

Développer cet outil, véritable tremplin vers l'emploi pour les personnes en difficulté, et notamment les services aux personnes.

Actions :

- Pérenniser les actions en cours (régie de quartier, chantiers d'insertion, entreprise d'insertion Arès)
- Développer de nouvelles activités

• Mobilisation des jeunes en rupture

Offrir aux jeunes n'adhérant à aucun dispositif une réponse pour ne laisser personne sur le côté.

Actions :

- Diagnostics individuels faits par la Boutique emploi pour les personnes non retenues sur le stage Enofor et sur le chantier école.
- Mise en place du projet de territoire avec ALTEANA.
- Mise en place de nouveaux projets.
- Mise en place d'un tutorat par des cadres communaux ou des personnes de la société civile.
- Travail en partenariat avec le futur club de prévention comme relais auprès des jeunes.

• **Formation en alternance**

Développer des passerelles entre des entreprises du territoire et des personnes ayant besoin d'une qualification pour accéder à l'emploi.

Actions :

- Développement de l'apprentissage.
- Valorisation du contrat de professionnalisation.
- Rapprochement avec le service économique pour identifier les besoins de recrutement des entreprises.

• **Accès à l'emploi classique**

Développer les relations directes avec les entreprises et renforcer l'accompagnement des personnes vers l'emploi durable.

Actions :

- Accueil et accompagnement des créateurs d'entreprise.
- Maintien de l'offre commerciale au centre-ville
- Prestation maintien en emploi pour les salariés sortant de structures d'insertion
- Lutte contre les discriminations, notamment pour les jeunes diplômés du centre-ville (atelier ANPE)
- Préparation aux tests de sélection en entreprises (tests, entretiens d'embauche).

• **Développer l'alphabétisation**

Ateliers d'apprentissage linguistique. 160 adultes, hommes et femmes sont concernés.

Ces ateliers d'apprentissage de la langue française, oraux et écrits, se déclinent sur plusieurs niveaux. Ils sont animés par une équipe de 22 bénévoles et une professionnelle reliée à une plateforme linguistique. Tous les jours de la semaine (journées et soirées), avec un total de 50 heures.

Cette action, de socialisation à composante langagière, est en lien avec toutes les thématiques sociales et familiales :

- Santé et prévention
- Insertion professionnelle
- Connaissance de l'environnement socio-culturel
- Scolarité des enfants
- Familiarisation avec les institutions
- Découverte de l'environnement culturel (partenariat déjà très engagée avec la bibliothèque Boris-Vian)...

Dispositif d'insertion

L'Etat et la commune se donnent pour objectif de créer, en lien avec les différents partenaires impliqués dans les politiques d'insertion professionnelle, un dispositif visant à faire accéder à l'emploi des publics qui en sont durablement éloignés, notamment parmi les jeunes.

Ce « plan d'action insertion » prend appui sur les 3 éléments permettant de donner ampleur et durée à la politique d'insertion :

- l'engagement de la commune d'inclure dans l'ensemble de ses marchés publics une clause d'insertion.
- l'importance des chantiers de Bâtiment et de Travaux Publics, tant dans les opérations majeures qui s'engagent sur le territoire communal, que dans les opérations de renouvellement urbain, où, en application de la Charte Nationale de l'ANRU, 5 % des heures travaillées seront effectuées à travers des dispositifs d'insertion.
- la Gestion Urbaine de Proximité qui, dans ces quartiers, doit se traduire par une affectation de 10 % des heures travaillées à de tels dispositifs.

Les partenariats à mettre en oeuvre associeront les acteurs impliqués dans les domaines de la construction et de la gestion urbaine (maîtres d'ouvrage, entreprises, services municipaux locaux) et les institutions ayant particulièrement en charge de faciliter l'accès à l'emploi et à la formation (Service public de l'emploi, PLIE, Mission locale, ainsi que le Conseil régional et le Conseil général) s'ils souhaitent s'associer à cette action). Dans les quartiers en renouvellement urbain, ces partenariats oeuvreront en étroite articulation avec la Direction de Projet Urbain.

Pour donner leur pleine efficacité à ces partenariats, tant en termes quantitatifs (accès effectif des publics concernés aux contrats d'insertion sous leurs diverses formes) que qualitatifs (construction de parcours d'insertion adaptés aux diverses situations et pérennes), il est établi un dispositif de liaison et de collaboration entre les institutions et leurs partenaires ayant pour but de :

- assurer auprès des maîtres d'ouvrage et des entreprises concernés le repérage et la prospection des chantiers et des marchés éligibles.
- faciliter le rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi en le rendant le plus simple et le plus rapide possible et en tenant compte à la fois des besoins des entreprises et des profils des demandeurs d'emplois concernés.
- identifier, informer, sensibiliser les publics concernés et assurer leur orientation vers les dispositifs d'accès à l'emploi les plus adaptés à la diversité des situations.
- identifier les formations existantes permettant de répondre aux besoins repérés.
- si besoin est, définir et contribuer à la mise en place des formations requises, tant en recourant aux formations diplômantes voire qualifiantes traditionnelles, qu'en mettant en oeuvre des formations spécifiques.

Ce dispositif devra être identifiable localement par les entreprises, les demandeurs d'emplois et l'ensemble des partenaires locaux. Il s'appuiera tant sur les acteurs locaux que départementaux.

Ce dispositif de collaboration est orienté et contrôlé par une instance de pilotage, qui a également en charge d'opérer le suivi des actions engagées, de s'assurer qu'elles bénéficient prioritairement aux habitants des quartiers concernés, d'en rendre compte, et de redéfinir s'il y a lieu, le « plan d'action insertion ».

4. SANTÉ

Afin de remédier aux inégalités d'accès aux soins - 1 médecin pour plus de 4 000 habitants sur le centre-ville contre 1 médecin pour environ 1 200 habitants dans les autres quartiers - et développer sa politique de santé, la Municipalité de Tremblay-en-France a déplacé ses services de santé en créant un nouveau Pôle Santé au centre-ville. Ce nouveau pôle renforce l'offre sanitaire et sociale existante, en regroupant le CMS, le Centre dentaire, les infirmières de soins, de prévention et de gérontologie ainsi que la médecine professionnelle. L'hôpital Robert Ballanger s'est joint à ce regroupement et a transféré le Centre Médico psychologique sur ces mêmes lieux. Depuis, la population du centre de santé ayant accès aux services municipaux de santé a très fortement augmenté, notamment en médecine générale avec plus de 150 %.

L'accès aux soins renforcé concerne notamment les femmes, les personnes isolées, les primo-arrivants, les personnes âgées, les personnes handicapées, les usagers de substances addictives licites ou illicites... A travers l'action santé il s'agit de favoriser une meilleure connaissance et donc une meilleure utilisation du système de soins, grâce à la mise en place d'un véritable programme d'éducation pour la santé en direction des Tremblaysiens.

Ces actions vont aussi permettre au réseau des professionnels sanitaires et sociaux une meilleure analyse des besoins, la mise en place de formations en éducation pour la santé destinée aux acteurs de la ville et la prise en charge des usagers les plus isolés.

Dans ce cadre, à travers le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, les thèmes prioritaires retenus sont :

- ***La mise en place d'un programme d'éducation à la santé et d'hygiène de vie en direction des élèves et de leurs familles***
- ***Les solidarités intergénérationnelles dans la prise en compte du vieillissement des populations migrantes***
- ***L'accès aux soins renforcé des femmes***

4.1 - MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME D'ÉDUCATION POUR LA SANTÉ ET D'HYGIÈNE DE VIE EN DIRECTION DES ÉLÈVES ET DE LEURS FAMILLES

L'Education Pour la Santé (EPS) à l'école consiste à aider les élèves à devenir acteurs de leur santé par des situations d'apprentissage qui leur permettent d'intégrer les connaissances, les situations et les pratiques qui diminuent les risques d'entraver un bien-être physique, mental et social. C'est-à-dire qu'en plus des connaissances et des messages de préventions habituellement délivrés, il est nécessaire de permettre aux jeunes d'acquérir, d'améliorer et d'adapter leurs compétences à faire face aux risques rencontrés dans la vie quotidienne.

Par ailleurs, la santé des élèves ne concerne pas seulement l'école : la dimension familiale est très importante. Si nous prenons par exemple la prévention de l'obésité enfantine, et selon l'OMS, aujourd'hui 1 enfant sur 6 est obèse ce qui représente un risque majeur avec une espérance de vie réduite de 13 ans, probabilité forte de développer des pathologies graves comme les maladies cardio-vasculaires, le diabète...

Nous souhaitons dans le cadre du CUCS proposer différents axes de travail :

• Nous nous proposons de soutenir dans le cadre d'une formation - action des infirmières, de la ville et de l'Education nationale, à la mise en place d'un programme d'éducation pour la santé auprès d'enfants scolarisés et de leur famille, avec pour objectif :

- Soutenir la mise en place d'un programme d'éducation pour la santé auprès d'enfants scolarisés et de leur famille (hygiène de vie, alimentation, « malbouffe », le sommeil, les dépendances, la prévention bucco-dentaire...).
- Harmoniser et renforcer les pratiques en éducation pour la santé des infirmières de l'éducation nationale et de la ville.
- Former ces professionnels aux bases théoriques, méthodologiques et pratiques en éducation pour la santé.

• La prévention des addictions et l'accueil de tous les usagers dont les plus isolés : l'action en lien avec l'association FIRST

L'association First est une association de réduction des risques liés à la toxicomanie. Elle intervient dans le cadre de ses missions de CAARRUD (Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques liés aux usages de drogue), sur le Distribox, avec les pharmaciens et tisse des liens avec les usagers les plus marginalisés en assurant une présence sur le terrain (maraude). Elle organise régulièrement des tables de prévention dans les collèges de ses trois communes d'intervention (Tremblay, Aulnay et Sevran). Par ailleurs, elle offre aussi une écoute des jeunes consommateurs, dites «consultation cannabis».

Le centre-ville est particulièrement touché par les questions liées aux drogues. L'association qui cherche à étendre ses locaux (situés à Aulnay) pourrait mettre en place, dans le cadre de ce contrat, une base avancée pouvant accueillir les usagers les plus isolés, le temps de se poser autour d'un café ou d'une boisson, d'examiner les droits, de proposer, en lien avec le Pôle santé, quelques soins infirmiers.

La demande des collèges tremblaysiens concernant les actions de prévention, effectuées par la psychologue de l'association, est en augmentation. Afin de répondre à cette demande, non financée par la DDASS, il sera nécessaire de proposer un 1/4 temps de psychologue supplémentaire à cette dernière, qui est actuellement employée à mi-temps. Ce temps permettra également à First d'assurer une permanence d'accueil quotidienne à Tremblay.

• Renforcer les dispositions en matière de prise en charge médico-sociale par la mise en place d'une structure de type CMPP

Face aux difficultés rencontrées par le secteur de psychiatrie infanto-juvénile, dans l'accompagnement et la prise en charge des jeunes et de leurs familles, il existe une volonté politique de développer le dispositif de soutien psychopédagogique et de soins en direction de ce public. Dans ce contexte, révélé notamment lors des derniers Etats Généraux de la pédopsychiatrie à Bobigny, la DDASS souhaite favoriser la création d'un Centre Médico-Psycho-Pédagogique dans l'est du département, dès 2007.

Les partenaires : Hôpital Robert Ballanger, le secteur infanto-juvénile, l'Inspection académique, le Conseil général et la DDASS, sont fortement demandeurs d'un renforcement des moyens de prise en charge sur le secteur. Aujourd'hui le délai d'attente pour une prise en charge dans un CMP ou un CMPP est de 6 mois en moyenne, ce qui est particulièrement dissuasif pour les populations les plus en souffrance.

En effet, si le renforcement du Centre médico-psychologique (CMP), sis à Tremblay-en-France, reste une priorité de la ville et de l'hôpital, la mise en place d'un CMPP ne pourra qu'être complémentaire, à la fois en terme d'offre de soins mais surtout en terme d'accompagnement psycho-pédagogique.

Cette mise en place permettra de compléter l'offre existante que ce soit pour le soin en direction des jeunes et de leur famille, mais surtout pour l'accompagnement pédagogique.

- En augmentant l'offre de soins proposée par le CMP et le service de pédopsychiatrie de l'hôpital Robert Ballanger ; thérapies, psychomotricité, soutien scolaire (hôpital de jour),
- En y associant différents services peu pourvus à ce jour ; psychopédagogie, orthophonie.

4.2 - LES SOLIDARITÉS INTERGÉNÉRATIONNELLES DANS LA PRISE EN COMPTE DU VEILLISSEMENT DES POPULATIONS MIGRANTES

Le vieillissement de la population du centre-ville, phénomène constaté récemment, nécessite une prise en charge spécifique. Aujourd'hui le peuplement du centre-ville est caractérisé par la présence importante de familles d'origines culturelles diverses hors CEE, pour près de 40 %, avec de réelles solidarités familiales se traduisant par la présence au sein du même domicile de plusieurs générations dont des personnes très avancées en âge.

Force est de constater que les services d'aide sociale de droit commun proposés aux personnes âgées par le C.C.A.S. sont peu usités par les populations d'origine migrante (mises en place de plans d'aide par l'infirmière gérontologique avec le portage de repas, l'intervention des aides à domicile, la télé - alarme, le déclenchement, si nécessaire, de prises en charge du SIAD, l'accès aux animations de quartiers...).

Considérant l'ensemble de ces éléments, il s'agit de proposer une action permettant de concilier services aux familles et spécificités culturelles. La création d'une action d'«aide aux aidants» semble s'inscrire dans cette dynamique. Par ailleurs, en articulation avec le plan départemental d'accueil et d'intégration, des actions seront menées selon trois axes : l'accès aux droits, notamment en matière de santé, la formation linguistique et l'accès à l'emploi, la scolarisation.

4.3 - L'ACCÈS AUX SOINS RENFORCÉS DES FEMMES

Du travail effectué pour mettre en place le projet santé de la ville de Tremblay, il ressort une problématique spécifique concernant la santé des femmes habitantes du centre-ville. Il nous semble important de croiser cette question avec les données des PMI, Planning Familial, et l'expression des structures sociales, sportives (peu de pratiques féminines du sport) et culturelles de la ville.

• En ce qui concerne la population féminine comme par exemple celle d'origine culturelle subsaharienne, on rencontre souvent

- Des peurs de la maladie (18/20 ans).

- La « phobie » du médecin, particulièrement le gynécologue (homme plus que femme ; problème de la « pudeur », la honte de se déshabiller), et renforcement du voile.
- Repéré par les infirmières scolaires les problèmes de boulimie ou d'anorexie à l'adolescence.
- Problèmes de confinement, les femmes ne sortent de la cuisine et de la maison qu'à partir de 45/50 ans avec des problématiques de diabète, cholestérol, plaintes surtout pour les personnes relevant du dispositif RMI et ASS.
- Relation « consommation » des aides (en produits de base : savon, shampoing ...).
- Demande de la part des professionnels sociaux d'aides à l'accompagnement éducatif de ces publics.
- Accompagnement Alzheimer, accompagnement fin de vie des aînés...
- Le travail auprès des mères et des jeunes enfants, pour une meilleure prise en compte des différences culturelles et des compétences maternelles, la proximité du Pôle fait que celles-ci peuvent venir seules ou accompagnées par une autre femme, mais surtout sans le contrôle des maris...

Compte tenu de ces réalités, les structures sociales de la Ville se sont déjà mobilisées comme la Maison de quartier Mikado qui a développé différentes actions sur ces thèmes

• Un travail sur le thème de la santé

Pour une quarantaine d'adultes : bien être physique, nutrition, habitudes de consommation...

• Un travail à la recherche d'un lieu ressource

Pour 15 femmes seules avec enfant(s) à charge, ayant de faibles revenus, pour rompre leur isolement.

• Un atelier relaxation

Pour 10 mères de familles. Dans le cadre de l'animation socio-culturelle et de l'accueil "échanges de savoirs", cet atelier, hebdomadaire, est animé par une habitante qui transmet ses savoirs concernant l'hygiène de vie, le gain d'énergie, la lutte contre le stress...

Pour aller plus loin et avoir une démarche d'ensemble sur ces questions, un travail a été engagé avec l'Association de santé communautaire AFRESC. Le but est de définir avec précision la problématique repérée, à partir du point de vue des femmes.

De ce questionnement, un retour sera fait auprès des professionnels afin de connaître le degré de pertinence de leurs interrogations. Il prendra appui sur un questionnaire approfondi destiné à 600 Tremblaysiens et portant sur les problématiques de santé ou thématiques repérées du champ :

1. Définition de la santé
2. L'accès au(x) soin(s)
3. Les déterminants de santé
4. L'environnement et les conditions de vie
5. L'habitat
6. Les publics, généraux et spécifiques :
 - Les très jeunes ados (pré-ados : 12-15 ans) : traînent à partir de 11 h du matin jusqu'à 3 heures du matin au même endroit fument cannabis et cigarettes.
 - Les jeunes (garçons) à partir de 20 ans : alcool, plus encore que cigarette et cannabis ; précarité, non emploi, inactivité ou désœuvrement, phénomènes de bandes « stagnantes » au bas des tours, dans les halls, trafics, mais aussi une certaine « convivialité » car jouent aux échecs, installent des chaises dans la rue ; l'hiver sont dedans et l'été sont dehors ; se retrouvent au *Mac Donald's*.
 - Les jeunes filles (particulièrement les jeunes filles voilées) :
 - Les femmes (d'origine étrangère).
 - Les femmes âgées.
 - Les familles, les mères, les enfants.

- Les personnes âgées. Le handicap : isolement, accessibilité, structures utilisées (IME + 2 foyers), vieillissement.
- Les toxicomanes qui, pour les plus en difficulté, vivent un isolement affectif et social.
- Publics dits « précaires ».
- Publics nomades Roms : accès aux droits, alimentation (enfants).
- Les personnes et travailleurs d'origine étrangère vivant dans les foyers. Les problèmes et pratiques de santé ?

5. HABITAT ET CADRE DE VIE

Placer les habitants au centre de la démarche sociale municipale, les rendre acteurs de leur vie, de leur ville grâce au respect et la reconnaissance des individus, et à la prise en compte de leur richesse et leur diversité.

Améliorer les conditions de vie des habitants du quartier.

Valoriser l'image du quartier centre-ville pour l'ensemble des Tremblaysiens et permettre une circulation fluide entre les quartiers.

Favoriser le développement et la richesse de la vie associative, la représentation des habitants en luttant contre toutes les discriminations, en favorisant l'égalité des chances, et en défendant les valeurs de solidarité.

Vivre ensemble - droits et devoirs des acteurs, locataires, propriétaires et bailleurs – et l'éducation à l'environnement, propreté et « gestion urbaine de proximité » sont donc essentiels : tels sont les principaux objectifs que se donne la ville.

C'est pourquoi, il semble indispensable aujourd'hui, d'intégrer ces interventions dans une démarche de « gestion urbaine de proximité », contractualisée et souhaitée par l'ensemble des partenaires. Cette volonté de travail en commun est forte et associe un grand nombre d'acteurs ayant des problématiques différentes : l'ensemble des bailleurs, les différents services de la ville, ainsi que les habitants, leurs associations, les copropriétés, les commerçants et d'autres prestataires de services de proximité (Régie de quartier...).

Les axes de travail souhaités sont les suivants :

1. Améliorer l'entretien et la propreté des espaces privatifs.
2. Re-qualifier les équipements extérieurs et améliorer l'entretien des espaces publics et des réseaux.
3. Mettre en place un dispositif méthodologique de concertation, de coordination et d'évaluation par une meilleure implication des habitants et des acteurs locaux.

Ces engagements seront actés par la signature d'une convention entre les différents partenaires sur la Gestion Urbaine de Proximité.

5.2. VIVRE ENSEMBLE : ÉDUCATION ET RELATIONS HUMAINES

Objectif : modifier les comportements et installer des relations partenariales entre les locataires du parc social et les copropriétaires en prenant en compte les diversités socio-culturelles, pour éviter les fractures sociales, par la mise en place d'animations sociales et éducatives pour tout public.

Les incivilités quotidiennes sont constatées sur le centre-ville autant chez des enfants, des jeunes et même des adultes. Ce constat s'est aggravé durant les dernières années compte tenu, d'une part, des comportements de laisser-aller tendant à se généraliser, la non-appropriation par certains de leur cadre de vie, de leur quartier, mais d'autre part, et aussi, du fait de densité de peuplement plus importante (les occupants de droit et les familles hébergées) : les récentes statistiques du Service du logement ont permis de mettre en évidence un pourcentage d'hébergés de 30 % sur l'actuel fichier des demandeurs qui avoisine 1 500.

C'est pourquoi il est utile de constater les évolutions de peuplement sur le centre-ville durant ces dernières années : les entrées et sorties, tailles des familles, localisation des familles hébergées, composition socio-démographique...

De plus, cette connaissance fine et mesurée dans le temps pourra être croisée avec les îlots plus sales ou plus propres et permettre de définir une organisation de travail plus en adéquation avec ces réalités d'occupation.

Pour lutter contre ces différentes formes d'incivilités et permettre à tous les habitants dans leur diversité de vivre ensemble, la fonction d'éducation est essentielle dans le cadre de l'intervention publique : quelle soit en lien avec les différentes activités municipales (centres de loisirs, service Jeunesse, les Maisons de quartiers, les services sociaux...) ou à l'initiative du bailleur (aujourd'hui notoirement désengagé sur ces questions), ou autres institutions comme l'Ecole ou le Seapfa, ou encore menée par les associations (AJT, Bal au centre, Apart, Femmes Africaines...).

Plus particulièrement, il est important de

• Développer le travail partenarial entre locataires et copropriétaires pour éviter la fracture sociale

Ce travail d'éducation populaire peut être accompagné d'animations ludiques qui tendent à améliorer la qualité de vie, les relations entre les gens, et travailler sur les comportements qui favorisent la citoyenneté. Il s'agit de

- Mettre en place des actions innovantes comme, par exemple, la création d'un journal de quartier à parution régulière: constitution d'un comité de rédaction composé d'habitants et de professionnels.
- Mener une réflexion sur la mise en place d'une cellule de vigilance, en lien avec la Mission centre-ville, le CLSPD, regroupant l'ensemble des acteurs territoriaux. Cette cellule devra permettre une optimisation de la transmission d'informations concernant les événements du quartier et apporter une solution partagée et cohérente par l'ensemble des acteurs.
 - Renforcer, sur le quartier, le lien entre les acteurs impliqués et la présence humaine autour de la mise en place d'habitants-relais, de correspondants d'immeubles, d'ambassadeurs d'accueil et de propreté...en lien avec les gardiens, médiateurs, police nationale, police municipale, club de prévention, associations, amicales de locataires...
 - Renforcer la coordination autour de certaines problématiques : la gestion des conflits de voisinage, la gestion des situations d'urgence (définir des procédures d'intervention et information des services d'urgence...).

• Accueillir et accompagner les nouveaux locataires

- Sensibilisation au comportement citoyen dans le logement (les règles de vie en logement collectif), ainsi que dans l'environnement extérieur.
- Travail de mise en relation des habitants, développement du lien social dans le cadre d'actions citoyennes (Pédibus) ou festives (repas de quartier).
- Prévention contre l'isolement des personnes et notamment les personnes âgées ou handicapées, les primo-arrivants....
- Développement et soutien aux associations.

• **Mieux prendre en compte les questions environnementales**

Objectif : sensibilisation des habitants aux bons comportements environnementaux ainsi que l'acquisition de pratiques respectueuses. Exemples d'actions partenariales proposées par les services municipaux

• **Service Enfance : action « J'AIME MA VILLE » avec les CLSH**

La structure s'appuie sur la dynamique municipale à propos du recyclage des déchets ménagers avec l'organisation de nombreux jeux, ateliers visites.

• **Direction du Développement durable et de l'Action territoriale : action « Jardins partagés en pied d'immeuble »**

Il s'agit de créer un espace collectif de jardinage (agrément ou potager), où un programme de plantations est défini collectivement et les récoltes sont partagées.

Accompagner les habitants dans une réappropriation de leur quartier en tant que lieu de vie

Les angles de travail pourront être multiples :

- Les modes de déplacement de courte durée (accès à l'école en particulier).
- La collecte des déchets ménagers (collectes sélectives, gestion familiale, utilisation des locaux OM...)
- L'utilisation ménagère de produits polluants ou dangereux en quantité dispersée.
- Le bruit : ceux du voisin, les siens, ceux de la rue, etc...
- L'entretien (vidange) et la réparation (mécanique) de son véhicule sur le domaine public.
- Une gestion économe de l'énergie (électricité, chauffage) et des ressources naturelles (eau potable).

5.3 PROXIMITÉ RENFORCÉE ET INTERVENTION SOCIALE GLOBALE

Objectif : accompagner les habitants du quartier sur les suites de la programmation urbaine par une démarche de développement social partagée et une présence renforcée de la Ville et de la SCIC

La rénovation urbaine du Cours de la République étant maintenant achevée, l'enjeu est de faire vivre la démocratie, de stimuler l'implication des individus, et de favoriser la vie associative. Il est nécessaire d'accompagner tous les projets de résidentialisation et de veiller à l'amélioration des conditions de vie de chacun, en liaison avec le développement de l'économie locale et le commerce de proximité : être à l'écoute des habitants, favoriser leur participation, être proche de leur quotidien.

Renforcer la Mission centre-ville « Boutique des Projets »

Depuis plusieurs années la ville a mis en place sur le centre-ville, un lieu où l'on « fait société » avec une équipe de proximité, la Boutique des Projets, lieu ressource, mandaté pour travailler en transversalité sur toutes les questions touchant à l'urbain et au social.

Elle doit rendre lisible l'action municipale et sa volonté politique forte de démocratie participative.

Il s'agit pour la Mission centre-ville de créer des synergies entre habitants, Ville, acteurs locaux autour de projets innovants et fédérateurs afin de donner une image positive et dynamique du quartier et de ses habitants. Celui-ci doit s'inscrire dans le tissu social et urbain de Tremblay, à égalité avec les autres secteurs de la ville (sortir d'une « logique de quartier »).

• **Les objectifs généraux**

- Accueil et information des habitants des actions de la Ville et réponse à leurs demandes.
- Aide aux différentes démarches et si nécessaire accompagnement individualisé des personnes et mise en lien avec les services concernés par l'action renforcée de la fonction d'écrivain public.

- Mise en place d'un dispositif de veille en lien avec la GUP, permettant un suivi des demandes et des réclamations diverses.
- Accompagnement des différentes actions et animations sociales et éducatives mises en place par les professionnels.
- Mise en place d'une pédagogie du projet partagé entre la Ville et les habitants tendant à faire émerger une culture commune fondée sur les valeurs portées par la Municipalité : laïcité, mixité sociale, lutte contre toutes les discriminations.
- Favoriser l'expression des citoyens et le débat, garants d'une authentique appropriation par les habitants de leur environnement, les positionner en tant qu'acteurs, reconnaître leur expertise d'usage.

Aujourd'hui la Mission centre-ville est composée de trois agents qui peuvent difficilement faire face aux différentes demandes exprimées et prendre une part active aux projets urbains en cours. C'est pourquoi il est nécessaire de renforcer cette équipe par les deux postes supplémentaires (écrivain public et agent de développement local).

L'action de la Mission centre-ville doit s'inscrire en complémentarité avec celle des Maisons de quartier Louise-Michel et Mikado, auxquelles peuvent se rajouter aussi l'intervention du Pôle santé, les centres de loisirs, le foyer Sonacotra, la résidence sociale, le secteur associatif...

Mise en place d'une politique sociale et de proximité par le bailleur SCIC

Sur la gestion sociale du bailleur SCIC

Un nombre de familles endettées de 3 à 4 fois plus important en 3 ans, et des difficultés accrues pour les travailleurs sociaux CCAS (1 AS) et la DPAS pour assurer un suivi avec, comme conséquence, un non suivi de plus de 50 % des familles.

- 2004 : 47 familles suivies (48 %)
- 2005 : 59 familles (32 %)

Notons que ce sont principalement des personnes seules ou des familles mono - parentales.

En ce qui concerne les attributions SCIC

En 2004 :

- Les attributions SCIC ne s'inscrivent pas dans le cadre du rapprochement domicile / travail (63 %)
- 23 % d'emplois précaires et *minimas* sociaux autres que CDI.

En 2005 :

- Plus de familles en difficulté que sur le reste du Parc de l'Agence Seine-Saint-Denis.
- De grandes disparités selon les îlots du centre-ville.

Bien que des réunions trimestrielles entre le service Logement de la ville et le service Exploitation de l'agence (CGL contentieux) soient organisées, de nombreux ménages rencontrent des difficultés socio-économiques importantes. Les impayés sont fréquents et nécessitent un accompagnement social des habitants renforcés.

Ni les gardiens, ni les chargés de gestion locative ne peuvent réellement et valablement remplir cette mission. Il devient urgent de renforcer la gestion locative du bailleur SCIC de manière concertée avec les services institutionnels (Ville, CAF et Conseil général).

C'est pourquoi et afin de s'inscrire dans une réelle politique de prévention sociale il est indispensable, au regard de la taille de son parc, que la SCIC s'engage sur la création, dans le cadre du FSL, de 2 postes de travailleurs sociaux travaillant en lien avec le réseau social local.

Sur l'encadrement de proximité de la SCIC

La présence humaine de proximité de la SCIC est indispensable et devrait être améliorée par la mise en service de son Antenne locale qui devrait accueillir les deux bureaux d'accueils regroupés, prévu initialement pour fin 2006 et reporté courant 2007 sans date réelle de livraison.

Il est prévu aujourd'hui un gardien pour près de 150 logements (12 au total et à mi-temps sur les fonctions de gardiennage, le temps restant est consacré à l'entretien des parties communes) – notons que certains îlots très sensibles mériteraient à l'heure actuelle un gardien par immeuble.

La SCIC s'est engagée sur un certain nombre de mesures correctives depuis plus d'un an, concernant l'habitat et le cadre de vie, dont la plupart ne sont pas encore effectives à ce jour.

III. LA MISE EN OEUVRE DU CONTRAT

LES OUTILS DE PILOTAGE

Le chef de projet CUCS

Le chef de projet, Madame Leila Diallo, est chargé de la mise en oeuvre du contrat et veille à la cohérence des différents dispositifs qui le composent. Il assure une coordination de l'action des services municipaux et partenaires concernés. Il diffuse les appels et projets, veille à la remontée des propositions, et, joue un rôle d'interface entre les services de l'Etat et ceux de la commune. Il anime le réseau des acteurs locaux, notamment associatifs.

Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est co-présidé par le maire, ou l'adjoint délégué, assisté des directeurs concernés, et le sous-préfet assisté des représentants des services déconcentrés concernés. En cohérence avec les objectifs du contrat, le comité de pilotage valide les priorités des appels à projets et évalue l'état d'avancement du contrat et l'impact des actions financées.

Il se prononce sur la programmation annuelle (hors opérations reconduites) proposée par le comité technique et examine les demandes pour lesquelles un accord n'a pas été trouvé au sein du comité technique.

Le comité technique

Composé d'agents de l'Etat et de la commune et des partenaires dont il jugera la présence utile, le comité technique examine la liste des opérations reconduites, émet un avis sur les demandes nouvelles après une audition éventuelle des porteurs de projets, examine les financements mobilisables et est consulté sur le rapport annuel d'évaluation à présenter au comité de pilotage.

Pilotage du volet éducation

Sous la présidence du maire et du sous-préfet, un groupe de pilotage veillera à la mise en oeuvre du volet « éducation » du présent contrat et à la cohérence des différents dispositifs éducatifs locaux : réussite éducative, contrats locaux d'aide à la scolarité, réseau d'aide à la parentalité, école ouverte...

Participeront notamment à ce comité de pilotage au moins deux représentants de l'Inspection académique, le coordonnateur réussite éducative et le chef de projet CUCS.

Pilotage du volet Emploi

Un groupe Solidarité Emploi qui comprend notamment les acteurs du service public pour l'emploi dont les agences locales pour l'emploi, les missions locales..., veille à la mise en oeuvre des objectifs du présent contrat qui seront repris dans un plan d'action pour l'emploi.

L'objectif du groupe Solidarité Emploi est de faciliter et de susciter toutes les initiatives contribuant à la réduction des écarts existant dans le domaine de l'emploi entre les quartiers concernés par le présent contrat et le reste du territoire de la ville.

Le groupe Solidarité Emploi sera piloté par Monsieur René Durand, à la tête de la Direction du développement durable et de l'action territoriale de la Ville. Le rôle de celui-ci consistera à animer le groupe Solidarité Emploi grâce à des réunions régulières au cours desquelles un point sera fait sur l'application du plan d'action et les difficultés rencontrées.

Le chef de projet CUCS sera associé aux travaux du groupe Solidarité Emploi. Il sera régulièrement rendu compte des actions du groupe Solidarité Emploi lors des réunions du comité de pilotage.

Programmation annuelle

Le comité de pilotage, au vu des stratégies retenues dans le contrat, et après avoir étudié le bilan des actions menées dans les territoires prioritaires, fixe les priorités de l'appel à projets, de telle sorte que ceux-ci soient lancés dès le début du mois de juin.

Les porteurs de projets font remonter leurs propositions au chef de projet avant la fin novembre. Celui-ci en adresse un exemplaire au sous-préfet.

Le comité technique se réunit en janvier pour dresser la liste des opérations reconduites, c'est à dire celles déjà financées l'année antérieure pour un montant équivalent, s'inscrivant dans les priorités du CUCS et de l'appel à projets et donnant lieu à une appréciation positive. Les subventions correspondant aux opérations reconduites sont versées à partir de février. Le comité technique se réunit de nouveau, au plus tard avant la fin février, pour examiner les demandes nouvelles qu'il transmet avec son avis au comité de pilotage.

Le comité de pilotage se réunit au plus tard dans la première quinzaine de mars pour statuer sur les demandes nouvelles. Les subventions correspondantes sont versées à partir du mois d'avril.

Ce calendrier de programmation s'appliquera dès 2007.

Le comité technique et le comité de pilotage peuvent également être réunis pour examiner des demandes de financements qui n'auront pas pu l'être lors des réunions mentionnées plus haut.

Convention pluriannuelle

Une fois achevé le processus de programmation pour 2007, le comité de pilotage, sur proposition du comité technique, déterminera la liste des organismes avec lesquels une convention pluriannuelle peut être signée par l'Etat et par la commune ; les dites conventions seront signées courant 2007 pour une entrée en vigueur en 2008.

Engagement financier de l'Etat au titre de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances

Sur les 3 exercices 2007, 2008, 2009, en plus des financements par des crédits inscrits dans les budgets opérationnels de programme, d'actions correspondant aux objectifs du présent contrat, l'Etat consacrera chaque année, sur le budget de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, une somme de 100 000 euros destinée à financer les actions retenues au titre de la programmation annuelle.

Le respect de cet engagement est subordonné, d'une part à la disponibilité des crédits budgétaires conformément au principe de l'annualité budgétaire et, d'autre part, à l'adéquation des projets déposés aux objectifs du contrat, à leur qualité et, s'il s'agit d'opérations renouvelées, à leur évaluation.

IV. ÉVALUATION

Le chef de projet soumettra chaque année en mai, à partir de 2008, au comité de pilotage, un rapport comportant notamment les éléments suivants :

- Les indicateurs mentionnés dans le contrat
- Une application quantitative et qualitative sur les principales actions financées l'année précédente
- Une évaluation de l'état d'avancement de la mise en oeuvre du contrat au regard des objectifs fixés.

Indicateurs généraux annuels sur la situation sociale dans la commune, et si possible dans chacun des quartiers (taux de chômage, nombre de bénéficiaires du RMI, taux de succès aux examens, nombre d'attributions du logement...) et indicateurs d'efficacités des politiques menées ;

Crédits consacrés dans l'année écoulée par les signataires du contrat aux principales actions et résultats obtenus.

Mise en place d'un dispositif de vérification ciblée par une équipe pluridisciplinaire des conditions d'utilisation des subventions versées et des résultats obtenus.

Chaque année, au plus tard le 31 mars, le comité de pilotage examinera le bilan de l'année écoulée, et l'analyse qualitative des actions mises en oeuvre élaborées par le chef de projet. Il indiquera toute étude complémentaire qui paraîtrait nécessaire à réaliser soit par les services de l'Etat ou ceux de la commune, soit conjointement, soit en faisant appel à un prestataire extérieur.

Indicateurs retraçant l'évolution de la situation des quartiers

En vue de la réunion du comité de pilotage au cours de laquelle il sera procédé à l'évaluation du contrat urbain de cohésion sociale, les services de l'Etat fourniront les chiffres permettant d'actualiser les indicateurs suivants :

- Nombre de demandeurs d'emploi dans chaque ZUS et pourcentage par rapport au nombre de demandeurs d'emploi dans la commune.
- Nombre de contrats CIVIS signés par des jeunes habitant dans chaque ZUS.
- Nombre de jeunes accompagnés par la mission locale dans chaque ZUS.
- Nombre d'emplois exonérés de charges sociales dans chaque zone franche urbaine.
- Pourcentage des foyers imposables dans chaque quartier.
- Nombre de bénéficiaires du RMI par quartier.
- L'indicateur de la délinquance dans chaque quartier retenu en accord avec la DDSP est celui des 28 catégories d'infractions retenues par l'observatoire national des ZUS, sur les 107 rubriques de la nomenclature des crimes et délits que compte l'état 4001 (tableau ci-dessous).
- Nombre de bénéficiaires de l'APL par quartier.
- Nombre de dossiers de demande de FSL.
- Les résultats au baccalauréat des lycées des villes concernées, par comparaison avec les résultats nationaux, académiques et départementaux, ainsi que par comparaison avec les résultats attendus (compte tenu de la composition sociale et de l'âge des élèves).
- Les résultats au diplôme national du brevet (qui connaîtra une modification à la session 2008), par comparaison avec les écarts à la moyenne académique pour chacun des collèges concernés.
- Les taux de retard à l'entrée en sixième dans les collèges concernés avec une comparaison aux moyennes nationales, académiques et départementales.

CUCS - Indicateurs de délinquance	Quartier		CSP		Tx ZUS/Tx CSP
	Nbre faits	Faits/ 1000 hab	Nbre Faits	Faits/ 1000hab	
7 Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels					
11 Menaces ou chantages pour extorsion de fonds					
12 Menaces ou chantages dans un autre but					
20 Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels					
21 Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile					
22 Autres vols avec armes blanches					
23 Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels					
24 Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile					
25 Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public					
26 Vols violents sans arme contre d'autres victimes					
27 Cambriolages de locaux d'habitation principale					
28 Cambriolages de résidences secondaires					
29 Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers					
30 Cambriolages d'autres lieux					
35 Vols d'automobiles					
36 Vols de véhicules motorisés à deux roues					
37 Vols à la roulotte					
38 Vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés					
41 Autres vols simples contre des établissements publics ou privés					
42 Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux privés					
43 Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics					
62 Incendies volontaires de biens publics					
63 Incendies volontaires de biens privés					
66 Autres destructions et dégradations de biens publics					
67 Autres destructions et dégradations de biens privés					
68 Destructions et dégradations de véhicules privés					
72 Outrages à dépositaires de l'autorité					
73 Violences à dépositaires de l'autorité					
Ensemble des 28 Index collectés					